

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 6 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 mars 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation de signature - Proposition pour des services de télécommunications avec Sogetel inc.
 - 4.2 Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les 16, 17 et 18 mai 2018 à Gatineau.
 - 4.3 Autorisation de signature - Proposition pour la location-achat d'un système postal avec Neopost (Équipement de bureau Demers inc.).
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Confirmation du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable des trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
 - 5.2 Attestation que les compensations distribuées à la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".
 - 5.3 Adjudication du contrat d'achat d'un véhicule neuf 2018 (camion 4 x 4).
 - 5.4 Adoption de la "Politique de gestion des bacs roulants pour les matières résiduelles".
 - 5.5 Confirmation - Dépôt du rapport « Statistiques des appels » 2016-2017 du service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin/St-Luc.
 - 5.6 Autorisation de signature - Ententes amendées de retraite progressive avec MM. Léandre Gagnon et Bernard Gagnon.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2018-108 - B. Dupont Auto inc., au 1404, route 277, lot 3 602 482, zone 41-CH.
- 6.2 Avis de motion - Règlement numéro 176-2018 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.
- 6.3 Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 176-2018 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.
- 6.4 Nomination de Mme Catherine Parent-Pelletier, inspectrice en bâtiment et en environnement.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.2 Confirmation et acceptation - Engagement des moniteurs pour le camp de la relâche scolaire 2018.
- 7.3 Confirmation et acceptation - Engagement du responsable du camp de jour - Été 2018.
- 7.4 Personne désignée et autorisation de signature - Protocole d'entente avec la Sûreté du Québec MRC les Etchemins concernant les demandes municipales des antécédents judiciaires.
- 7.5 Appui à la demande d'aide financière de Mont-Orignal Coopérative de solidarité adressée au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport dans le cadre du "Programme soutien aux installations récréatives et sportives".

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :
 - 11.1 Souscriptions diverses :
 - a) Commandite - Club de patinage artistique de Lac-Etchemin.
 - b) Commandite - Le 80 des Etchemins.
 - 11.2
- 12. Période d'intervention des membres du conseil.
- 13. Période de questions des citoyens.
- 14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

047-03-2018
2. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

048-03-2018
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

049-03-2018
4.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROPOSITION POUR DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AVEC SOGETEL INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte, par la présente résolution, la proposition pour des services de télécommunications (téléphonie, internet et télévision) déposée par Sogetel inc.;

QUE la période couverte par l'entente soit de trois (3) ans suite à sa signature;

QUE la directrice des services administratifs, Mme Carole Provençal, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente à intervenir entre la municipalité et Sogetel inc.

Adoptée à l'unanimité.

050-03-2018 **AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE**

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LES 16, 17 ET 18 MAI 2018 À GATINEAU

Considérant la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 16, 17 et 18 mai 2018, à Gatineau;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et un membre du Conseil municipal à participer à cette rencontre d'élus municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE M. Camil Turmel, maire et M. Patrick Lachance, conseiller, soient délégués par le Conseil municipal afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront les 16, 17 et 18 mai 2018, à Gatineau;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

051-03-2018
4.3

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROPOSITION POUR LA LOCATION-ACHAT D'UN SYSTÈME POSTAL AVEC NEOPOST (ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.)

Considérant que le système postal actuel de la municipalité est désuet et coûteux quant aux coûts d'entretien et de mise à jour;

Considérant que des propositions de système postal ont été demandées auprès de deux (2) fournisseurs;

Considérant que la municipalité a reçu trois (3) propositions de système postal différent (à alimentation automatisée);

Fournisseur	Système postal	Mensualité 60 mois (avant taxes)
Francotyp-Postalia (Groupe CT)	PostBase 85 (capacité de timbrage de 85 lettres/minute)	144,56 \$
Neopost (Équipement de bureau Demers inc.)	IN-600A (capacité de timbrage de 110 lettres/minute)	149,07 \$
Francotyp-Postalia (Groupe CT)	PostBase 130 (capacité de timbrage de 130 lettres/minute)	157,14 \$

Considérant que la municipalité désire procéder à la location-achat d'un nouveau système postal d'une capacité minimum de 110 lettres/minute notamment pour les envois massifs effectués par le service de la taxation et de l'évaluation;

Considérant qu'après analyse des propositions reçues, la directrice des services administratifs recommande la location-achat d'un système postal IN-600A Neopost déposé par Équipement de bureau Demers inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à la location-achat d'un système postal IN-600A Neopost d'Équipement de bureau Demers inc. pour un terme de 60 mois à une mensualité fixe de 149,07 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice des services administratifs, Mme Carole Provençal, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat à intervenir entre la municipalité et Neopost (Équipement de bureau Demers inc.).

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

052-03-2018
5.1

CONFIRMATION DU DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DES TROIS (3) RÉSEAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

QUE des exemplaires des bilans seront disponibles au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publiés sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité.

053-03-2018
5.2

ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL"

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 155 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant total de 668 249 \$ en fonctionnement;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité.

054-03-2018
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF 2018 (CAMION 4 X 4)

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un véhicule neuf 2018 (camion 4 X 4);

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture d'un tel équipement;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 2 mars 2018;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Garage B. Dupont Auto inc. GMC 38 042,93 \$ taxes incluses

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude de la soumission conforme, recommande l'adjudication du contrat à "Garage B. Dupont Auto inc." pour l'achat d'un véhicule neuf 2018-GMC (camion 4 X 4);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "Garage B. Dupont Auto inc.", le contrat pour la fourniture d'un véhicule neuf 2018-GMC (camion 4 X 4) conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

055-03-2018
5.4

ADOPTION DE LA "POLITIQUE DE GESTION DES BACS ROULANTS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES"

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin veut se doter d'une politique afin de déterminer les dispositions relatives aux bacs roulants destinés aux matières résiduelles en cas de vol, de bris ou de dommages;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte la "Politique de gestion des bacs roulants pour les matières résiduelles", tel que déposé par le directeur-général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

056-03-2018
5.5

CONFIRMATION DE DÉPÔT DU RAPPORT « STATISTIQUES DES APPELS » 2016-2017 DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN/ST-LUC

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirment tous avoir reçu une copie du rapport « Statistiques des appels » 2016-2017 du service de la sécurité incendie, préparé par M. Sylvain Poulin, directeur;

QUE par la présente résolution, le Conseil municipal atteste le dépôt dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

057-03-2018
5.6

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTES AMENDÉES DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC MM. LÉANDRE GAGNON ET BERNARD GAGNON

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe les ententes amendées de retraite progressive à intervenir avec les employés MM. Léandre Gagnon et Bernard Gagnon;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer les ententes à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

058-03-2018
6.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2018-108 - B. DUPONT AUTO INC., AU 1404, ROUTE 277, LOT 3 602 482, ZONE 41-CH

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018-108 soumise par B. Dupont Auto inc. pour sa propriété du 1404, route 277, à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 24 janvier 2018;

Considérant que B. Dupont Auto inc. désire agrandir son garage afin d'y ajouter une porte complète à l'entretien mécanique, toutefois la marge latérale avec la rue Gourde n'est pas respectée;

Considérant que B. Dupont Auto inc. projette d'agrandir son garage à 6 m de la ligne avant de la rue Gourde, lorsque la norme prescrite dans le règlement de zonage 62-2006, article 6.2.2.1, est de 9 mètres;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018-105 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 176-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-

2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 63-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Judith Leblond, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.

Judith Leblond, conseillère

059-03-2018
6.3

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 176-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 63-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement intitulé "PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 176-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 63-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006" numéro 62-2006 fut adopté le 2^e jour du mois de mai 2006;

Considérant que lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement intitulé "Plan d'urbanisme" numéro 61-2006, le règlement intitulé "Règlement de zonage" numéro 62-2006, le règlement intitulé "Règlement de lotissement" numéro 63-2006 et le règlement intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" numéro 65-2006 furent adoptés le 2^e jour du mois de mai 2006;

Considérant que la MRC des Etchemins a adopté le règlement numéro 126-17 modifiant le règlement numéro 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur depuis le 22 mars 2006;

Considérant que le conseil de la municipalité juge approprié d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement

de lotissement numéro 63-2006, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et le règlement de construction numéro 65-2006 et ce, afin de rendre lesdits règlements conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins;

Considérant que le conseil désire apporter quelques correctifs à sa réglementation dont l'ajout de zones de conservations de milieux humides relatifs au projet domiciliaire du Domaine Fontaine des Elfes inc.;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance et/ou reçu toute l'information pertinente concernant ledit projet de règlement numéro 176-2018 et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE, suite à la présentation du premier projet de règlement numéro 176-2018 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et le règlement de construction numéro 65-2006;

QUE le conseil confirme par la présente résolution l'adoption du présent projet de règlement numéro 176-2018 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

060-03-2018
6.4

**NOMINATION DE MME CATHERINE PARENT-PELLETIER,
INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leur réglementation;

Considérant que suite à l'engagement d'une inspectrice par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le Conseil municipal;

Considérant que cet engagement, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, est effectif depuis le 14 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin nomme Mme Catherine Parent-Pelletier, en plus de Mmes Annie Venables et Lise Buteau ainsi que M. Cam Landry, à titre d'officiers municipaux en bâtiment et en environnement;

QUE par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

061-03-2018
7.1 **ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"**

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des tarifs afférents aux activités régulières et aux activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres du Service des loisirs, culture et vie communautaire ont analysé les rapports d'activités de la dernière saison;

Considérant que la recommandation tient compte des prévisions de la saison à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités estivales du service des loisirs tel que présenté dans la politique et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

062-03-2018
7.2 **CONFIRMATION ET ACCEPTATION - ENGAGEMENT DES MONITEURS POUR LE CAMP DE LA RELÂCHE SCOLAIRE 2018**

Étant donné que Mme la conseillère Judith Leblond considère qu'elle a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ledit engagement la concerne personnellement, cette dernière se retire de toutes les discussions pour le point 7.2 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; elle quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - ENGAGEMENT DES MONITEURS POUR LE CAMP DE LA RELÂCHE SCOLAIRE 2018

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche des moniteurs pour le camp de la relâche scolaire 2018 pour la période du 5 au 9 mars;

Considérant que quatre (4) candidatures ont été reçues;

Considérant que le responsable de l'animation loisirs recommande l'engagement des candidatures reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'embauche des quatre (4) candidats (tes) comme moniteurs pour le camp de la relâche scolaire 2018, à savoir :

Éliza Parent, William Leblond-Fortin, Mégan Chabot et Félicia Lapointe.

Adoptée à l'unanimité.

Mme la conseillère Judith Leblond regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

063-03-2018
7.3

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - ENGAGEMENT DU RESPONSABLE
DU CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2018**

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche du responsable du camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant que deux (2) candidatures ont été reçues comme responsable du camp de jour;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs recommande l'engagement de la personne retenue suite au processus de sélection soit Mme Émilie Chabot;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche de Mme Émilie Chabot comme responsable du camp de jour pour la saison 2018.

Adoptée à l'unanimité.

064-03-2018
7.4

**PERSONNE DÉSIGNÉE ET AUTORISATION DE SIGNATURE -
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC LES
ETCHEMINS CONCERNANT LES DEMANDES MUNICIPALES DES
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désigne M. José Poulin, gérant d'aréna/animation loisirs et sports comme personne responsable concernant les demandes municipales de vérification des antécédents judiciaires, ceci auprès de la Sûreté du Québec MRC les Etchemins et l'autorise à signer, pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente à cet effet avec la SQ.

Adoptée à l'unanimité.

065-03-208
7.5

**APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MONT-ORIGNAL
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT DANS LE CADRE DU
"PROGRAMME SOUTIEN AUX INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET
SPORTIVES (NUMÉRO DE CONFIRMATION : 1767)"**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son appui à la demande d'aide financière de Mont-Orignal Coopérative de solidarité adressée au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport dans le cadre du "Programme soutien aux installations récréatives et sportives (numéro de confirmation : 1767)";

Le projet consiste à faire du dynamitage pour élever le sommet des pistes 16 et 17 et dans la piste 20 afin d'y localiser, dans la piste 17, le circuit d'entraînement de l'équipe junior.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

066-03-2018

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour février 2018 pour la somme de 470 235,43 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 315 731,81 \$ et déboursés directs : 154 503,62 \$" et identifié "Rapport des impayés et des déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrit.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2 mars 2018

Lettre du commissaire aux plaintes au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Richard Villeneuve, CPA, CA, concernant la Municipalité de Lac-Etchemin qui aurait accordé, entre avril 2015 et décembre 2017, de l'aide financière pour l'établissement de nouveaux résidents sur son territoire en vertu d'un programme d'accès à la propriété.

11.

AFFAIRES NOUVELLES :

11.1

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :

067-03-2018

11.1-a)

COMMANDITE - SPECTACLE ANNUEL DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une commandite de 100 \$ au Club de patinage artistique de Lac-Etchemin pour la tenue de son spectacle annuel de fin d'année qui aura lieu le 31 mars prochain à l'aréna municipal.

Adoptée à l'unanimité.

068-03-2018
11.1-b)

COMMANDITE - LE 80 DES ETCHEMINS

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une commandite de 100 \$ à "Le 80 des Etchemins" pour la tenue de son activité (80 kilomètres de vélo) de financement qui aura lieu le 26 mai prochain à l'aréna municipal pour amasser des fonds pour les activités offertes aux étudiants de l'École des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER